

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 12 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le douze mai, à 17 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	10
Pouvoirs	1
Votants	11

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Hélène COLELLA, Patricia FRESNEAU, Carole OUVRARD, Thierry AURIAT, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Michèle PRIEUR, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2026_007

OBJET: ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'Action Sociale et de la Famille, le Conseil d'Administration du CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein un (une) Vice-Président(e).

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »,

CONSIDÉRANT que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,
CONSIDÉRANT que Madame Françoise DODDI-POUYET s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS,
CONFORMÉMENT à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Suffrages exprimés : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de voix obtenues par Madame Françoise DODDI-POUYET : 11

Après avoir délibéré à **l'unanimité**,

DÉSIGNE Madame Françoise DODDI-POUYET en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 12 mai 2026.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.